

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance spéciale du Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le lundi 15 mai 2006 à 19h00, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de monsieur le maire, Serge Roy.

Étaient présents: Monsieur le maire, Serge Roy, mesdames les conseillères, Diane Gervais et Josée Baril, messieurs les conseillers, Michel Asselin, Richard Filion, Jean-Guy Desmarchais et Bruno Laplante.

Également présents : Messieurs Armand Comeau, directeur général et Me Jacques Robichaud, greffier

Chacun des membres du Conseil présents reconnaît que l'avis de convocation a été signifié par le greffier le 11 mai 2006 à tous les membres du Conseil.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2006-05-137 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que modifié.

Point ajouté :

3.I Attestation de non-objection à la demande d'autorisation de la REIP au MDDEP – construction de conduites maîtresses d'aqueduc.

ADOPTÉE

2006-05-138 ENGAGEMENT D'UNE DIRECTRICE AU DÉPARTEMENT DE LA GESTION DU TERRITOIRE

Considérant le besoin de combler le poste de directeur de la Gestion du territoire;

Considérant qu'une sélection rigoureuse fût entreprise suite à un concours public;

Considérant la recommandation du Comité de sélection formé par le Comité de gestion des ressources humaines.

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'engager madame **Line St-Onge**, ingénieur, au poste de directrice au département de la Gestion du territoire, au salaire de 65,000 \$ pour les 6 premiers mois (probation), à compter de la date de la première journée de travail et à 68,000 \$ après 6 mois.

Que les dispositions de l'entente des cadres 2004-2007 s'appliquent à madame St-Onge à l'exception de la période de garde prévue à l'article 7.01 de l'entente, qui ne lui sera pas demandée.

2006-05-138 ... suite

Que madame St-Onge bénéficie après 1 an de service du nombre de jours de vacances prévue à l'article 8.01 paragraphe 3^o de l'entente des cadres.

ADOPTÉE

2006-05-139

ATTESTATION DE NON-OBJECTION À LA DEMANDE D'AUTORISATION DE LA R.E.I.P. AU MDDEP POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DE CONDUITES MAÎTRESSES D'AQUEDUC

Considérant le projet de la Régie de l'Eau de l'Île-Perrot de construction de conduites maîtresses d'aqueduc, traversant une partie du territoire de la Ville;

Considérant l'article 32.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation à la Régie de l'Eau de l'Île-Perrot, par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour le projet de construction de conduites maîtresses d'aqueduc sur une partie du territoire de la Ville.

ADOPTÉE

2006-05-140

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu de lever la séance à 19h15.

ADOPTÉE

Serge Roy
Maire

Me Jacques Robichaud
Greffier

/vc

